The James Bay and Northern Quebec Agreement
The Northeastern Quebec Agreement
Cree - Inuit - Naskapi

Annual Report
1988

Canada

The James Bay and Northern Quebec Agreement
The Northeastern Quebec Agreement
Cree-Inuit-Naskapi

Annual Report
1988

89-02893/

Published under the Authority of the
Honourable Pierre H. Cadieux, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development
Ottawa 1988

QS-3471-000-BB-A1
Catalogue Nº R 71-38/1988
ISBN 0-662-56477-4
© Minister of Supply and Services Canada

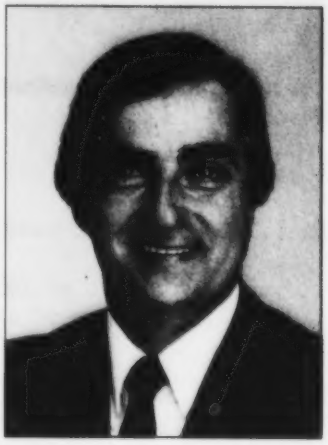

The Honourable Pierre H. Cadieux

Minister's Foreword

The tabling in the House of Commons of the 1988 annual report on implementation of the *James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA)* and the *Northeastern Quebec Agreement (NEQA)* represents the commitment of the Government of Canada to the terms of Article 10 of the James Bay and Northern Quebec Native Claims Settlement Act. This annual report reflects the accomplishments of the last year. In 1986, Cabinet approved negotiations between the parties to the JBNQA and NEQA in order to complete the full implementation of these agreements. Canadians can look forward to the scheduled conclusion of these implementation negotiations by March 31, 1989, and the subsequent publication of their results leading to a fair and reasonable resolution of concerns expressed by the native parties to the Agreements.

Clearly, 1988 has been a turning point. Many key issues have been resolved. There has been agreement on the ten-year-old dispute of federal responsibility in the relocation of the Inuit families of Port Burwell to the Quebec mainland. Negotiations have also settled the major dispute between Canada and the Cree over operation and maintenance funding in Cree communities.

These accomplishments, among others, serve as a basis for confidence that those matters which remain outstanding will be resolved when negotiations come to a close in the very near future.

On the eve of the conclusion of negotiations, all parties to the Agreements have much of which to be proud. Founded as they have been on a model of constructive cooperation among native, provincial and federal governments, these discussions are an achievement in themselves.

The Honourable Pierre H. Cadieux, P.C., M.P.,

Minister of Indian Affairs and Northern Development

Contents

1. The Dynamic of Negotiations 7
Background 7
Current Negotiations 7
The Road Ahead 8

2. Summary of Expenditures 9

3. Departmental Expenditures 10
Indian Affairs and Northern Development 10
Capital and Operating Costs *10*
Education *10*
Economic Development *10*
Makivik Corporation Implementation Funding *11*
Quebec Transfer Agreement *11*
Electricity *11*
Land Registry *11*
Band Membership *11*
Employment and Immigration Canada 11
Energy, Mines and Resources 12
Environment Canada 12
Canada Mortgage and Housing 12
Health and Welfare Canada 13
Regional Industrial Expansion 13
Transport Canada 13
Secretary of State of Canada 14
Fisheries and Oceans 14

1. The Dynamic of Negotiations

The federal negotiating team meets with Naskapi representatives: Fall 1988.

Background

As Canada's first modern land claim settlements, the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) and the Northeastern Quebec Agreement (NEQA) are founded upon two principal objectives: the substantial improvement of living conditions for Quebec's Cree, Inuit and Naskapi, and the provision of the necessary means to allow the Agreements' beneficiaries to assume control over their own lives. Since the signing of the JBNQA in 1975, funding in the form of $228 million in compensation payments and the guarantee of ongoing services in the areas of housing, schooling, social and economic development and health, together worth more than one billion dollars, have helped move the James Bay beneficiaries toward realizing these goals. Native Canadians, with these agreements as tools, have already benefitted from self-sufficiency. Today, fully 90% of the Agreements' provisions are implemented and few issues remain outstanding.

Current Negotiations

It is not surprising that the first modern land claims settlement would eventually need some fine tuning. To reach full implementation, the Minister of Indian Affairs and Northern Development - on behalf of the entire Government of Canada - acted in 1986 to launch implementation negotiations with the Government of Quebec, Hydro Quebec, and all beneficiaries of the Agreements. A federal negotiator, Mr. Andrew Croll, was appointed to represent Canada in the discussions. Cabinet also made provision for any required mediation.

In 1988, progress has been substantial.

- In March and May, the Cree and Naskapi respectively joined the Inuit and Hydro Quebec, who were already at the negotiating table.
- Negotiations with the Inuit resulted in the out-of-court settling, for $2.5 million, of a long-standing $55 million lawsuit related to the relocation of former residents of Port Burwell. The Port Burwell Inuit claimed that Canada had not discharged its responsibilities during the relocation. Canada disagreed, but nevertheless made this payment as a cost-effective and humane means of resolving this dispute.
- In the autumn of 1988, Canada began talks with the Oujé-Bougoumou, the Grand Council of the Crees of Quebec, the Quebec Government, and Hydro-Quebec on the creation of a village for the Oujé-Bougoumou Cree. The Oujé-Bougoumou are Cree

who were considered to be part of the Mistassini band in 1975, but who have sought separate band status. The federal government offered $ 10 million for construction of the new community, and promised to recognize the Oujé-Bougoumou as a band once all the details of financing were settled.

- Negotiations also dealt with a disagreement on the funding of ongoing operations and maintenance of Cree and Naskapi communities. This dispute was settled in the summer of 1988, with an initial lump-sum payment of $6 million. In addition, Canada will supply base-level annual funding of $16 million for the Cree and $1 million for the Naskapi, with subsequent increases based on changes in costs or population.

There are other developments in 1988 that should be noted.

- In March, Justice Réjean Paul, of the Superior Court of Quebec, agreed to act as interim mediator for the Cree negotiations.
- In May, Mr. Harold Ashenmil, Senior partner of Phillips, Kotler, Friedman of Montreal, assumed responsibility as mediator for the Naskapi talks.
- In October, the Government of Quebec, the other major signatory to the agreement, formally joined the negotiating process, appointing Messrs. Georges Beauchemin, Executive Assistant to the Deputy Minister of Energy, Mines and Resources and Pierre Coulombe, Special Negotiator for the Aboriginal Affairs Secretariat, as its special negotiators.
- Mr. Tony Price, President, Musée du fort, continued to act as mediator in the Inuit negotiations throughout 1988.
- To assist the native parties in preparing for negotiations, Canada made available contributions of up to $500,000 for Inuit, $78,000 for the Naskapi and $400,000 for the Cree.

The Road Ahead

Clearly, outstanding issues remain. The negotiation of an effective dispute resolution mechanism is one major issue currently on the table. When finalized, it will constitute a critical component of the successful administration of the Agreements.

Progress to date has been substantial. No substantive issues remain to be put on the table, and the Government of Canada is confident that the implementation process can be clearly defined by March 31st, 1989.

2. Summary of Expenditures

Indian Affairs and Northern Development	*$ 67,835,000*
Canada Mortgage and Housing Corporation	*$ 13,920,000*
Secretary of State	*$ 3,091,000*
Transport Canada	*$ 5,000,000*
Employment and Immigration Canada	*$ 4,100,000*
DRIE (ISTC)	*$ 3,407,000*
Health & Welfare Canada	*$ 2,146,000*
Energy, Mines & Resources	*$ 201,000*
Environment Canada	*$ 80,000*
Fisheries & Oceans	*$ 47,000*
Total	*$99,827,000*

3. Departmental Expenditures

Indian Affairs and Northern Development

Capital and Operating Grants

In fiscal year 1987-88, the Cree and Naskapi received over $21.5 million for the purposes of operating and capital costs. Of that amount, funding in the order of $14,130,472 is dedicated to the maintenance of local native governments, including administrative and legislative services, public safety, police and fire protection, cultural and recreational development and public health. A special contribution of $ 1.1 million to the Wemindji Band compensated them for electricity being provided by the Band, on behalf of Canada, to their community.

Capital funding of $7,390,610 went to the Cree and Naskapi for construction of housing and community infrastructure.

Education

Through the Government of Quebec, Canada contributed a total of $31.8 million for education services provided to the beneficiaries of the Agreements. An amount of $23.2 million, which represents 75% of the Cree School Board budget was paid out and $7.3 million was also transferred to Quebec to provide 25% of the Kativik School Board budget. Canada forwarded a further $1.3 million as its 75% share of Naskapi education costs. These funds were used to educate 2,923 Cree, 2,093 Inuit and 124 Naskapi students at the elementary, secondary and post-secondary level.

In the month of May 1988, construction work began on a new school for the Cree Community of Waswanipi. This modern school will accommodate 280 students who will be able to complete their elementary and secondary education in their own village. The cost of this facility is estimated at $5.1 million and will be comprised of 21 classrooms, multi-purpose rooms and a gymnasium. Canada will pay 75 % of the construction which amounts to $3.8 million.

Economic Development

Partly in answer to sections 28 and 29 of the JBNQA and section 18 of the NEQA, a Memorandum of Understanding was signed on September 30, 1987 between the Government of Canada and the Government of Quebec to harmonize federal and provincial economic development programs for native people. As a result of this agreement, advisory committees with native representation were set up.

The Memorandum ensures a coordinated approach by the two governments, in consultation with native people, to improving the participation of native people in Quebec economic life.

The Memorandum recognizes the principle that progress in the area of native economic development must be at the pace of and in response to the needs of native communities, and that any change to existing policies must be made in consultation with native people.

Efforts are being made to build upon existing interdepartmental and intergovernmental cooperation, to analyse gaps and barriers in existing programs and to study potential new areas of cooperation and harmonization. Areas identified as sectors for joint collaboration include: business, forestry, agricultural, fisheries and tourism development.

In fiscal year 1987-88, the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) provided over $4,344,000 in loans, guarantees and direct funding for Cree, Inuit and Naskapi economic development

Expenditures included:

Development of Business Entreprises	***$ 567,600***
Loan Guarantees and Direct Loans	***2,205,600***
Natural Resource Development Projects	***308,800***
Cree Trapper's Association	***92,000***
Cree Regional Authority/Native Arts Program	***50,000***
Iliqvik Corporation/Adult Training Programs	***637,589***
Inuit Employment Creation	***42,000***
Kativik Regional Development Council	***85,000***
Indian Community Human Resources	***356,280***

projects. This represents an increase of two-fold over the fiscal year previous.

The department's Indian Community Human Resource Strategies Program provides funding to enable communities to provide economic and human resource planning, employability, training and employment for its members. Under the program, the Cree received $290,000 and the Naskapi, $66,280.

Makivik Corporation Implementation Funding

To help Makivik defray the cost of their participation in the bodies established to implement provisions of the James Bay and Northern Quebec Agreement, as well as costs attributed to overall implementation activities, the department contributed $246,750.

Quebec Transfer Agreement

Since 1981, the Government of Quebec has assumed responsibility for the delivery of programs to Inuit communities in the areas of housing and municipal services. Accordingly, Canada contributed $8 million to Quebec for the delivery of such programs.

Electricity

The department continues to operate diesel electricity generators in the communities of Waskaganish and Eastmain. In fiscal year 1987-88, of the over $1.8 million expended to provide power, $79,400 was spent on repairing the dike in Waskaganish, and approximately $165,200 for new transformers and the extension of power supply to new buildings in both communities. In Eastmain, $252,200 was allocated for the expansion of the electricity plant and the addition of an extra 800 kilowatt generator.

The extension of the hydro electricity lines to Eastmain have begun. It is expected that the line will be fully operational by January 1990 at which time the existing generators at Eastmain will no longer be required.

Land Registry

Sections 4, 5, 6 and 7 of the JBNQA and Section 5 of the NEQA, divide the territory between various jurisdictions through designation of the lands or Category I, II and III.

Category I lands are set aside for the exclusive use and benefit of the native peoples. They include the native communities and cover approximately 1.5 per cent of the Territory. Cree and Naskapi Category I lands are subdivided into Category IA and IA-N, and IB and IB-N lands, respectively. The *Cree-Naskapi (of Quebec) Act*, federal legislation, applies on Category IA and IA-N. Category IB and IB-N lands are managed by Cree and Naskapi corporations created under provincial legislation.

As required by the *Cree-Naskapi (of Quebec) Act*, DIAND has created a registry office to record rights and interests in Category IA lands and in the buildings thereon.

In order to implement the land registry system, local registry offices have been established. For this purpose, the department has provided the Cree and Naskapi $97,880 in fiscal year 1987-88.

All Inuit Category I lands are under Quebec jurisdiction.

Band Membership

The Cree bands and the Naskapi band administer their own band membership lists. To assist them in this work, the Land, Revenue and Trust Program of the department provided them with $46,000.

Employment and Immigration Canada

Employment and Immigration Canada spent $4.1 million in fiscal year 1987-88 in the James Bay area. The programs of the Canadian Jobs Strategy operated by Employment and Immigration Canada (EIC) contributed in excess of $3.3 million in 1987-88 to the realization of projects providing employment opportunities and maximizing the employability of aboriginal peoples in the James Bay area. The bulk of these funds, some $1.6 million, was directed to the continuation of existing employment projects and to the establishment of new projects. The remaining $1.7 million provided employment training in various forms.

Under the general employment projects option, EIC funding amounted to $646,352, creating a number of temporary jobs for northerners. Contributions to existing Local Employment Assistance and Development (LEAD) projects amounted to $700,000, with an additional $246,000 being provided for Innovations. Individually subsidized jobs totalled $25,894, suggesting a reduced popularity for this option.

Direct training purchases amounted to $929,936, while customized training courses totalled $470,488, indicating a growing popularity for the latter option. Job Entry contributed $238,115 to train youth in various trades. For example, a Hydro Quebec project provided training to nine Crees to become electricians. The Skills Shortages Program contributed $15,000 to train Inuit candidates as archeological technicians. This relatively low level of contributions under Skill Shortages was due to initial difficulties in accurately identifying occupations that can be expected to be in short supply in the intermediate future. Extensive research is currently in progress to identify the most important skill shortages occupations. Additional funding will be allocated to this area when the research is completed.

In addition to the employment assistance provided through the Canadian Jobs Strategy, EIC also made available an extensive array of employment services through regular Canada Employment Centres (CEC) located in the area. The total cost of this service was $780,000. The CECs north of the 49th Parallel also made use of the EIC funded Outreach Program to provide employment services to remote, smaller communities. EIC contributions to this service totalled $133,556. Further extensions of the existing Outreach services are currently being negotiated with the Inuit. The objective is to maintain a part-time Outreach worker in each of their communities. This measure will further improve the quality of employment and UIC services provided to the aboriginal people in the north.

Contributions under section 38 of the *Unemployment Insurance Act* totalled $81,360 during 1988 and under Challenge 88 $107,572 was provided for summer employment.

Energy, Mines and Resources Canada

In the fiscal year 1987-88, the Remote Community Demonstration Program (RCDP) of Energy, Mines and Resources (EMR) was involved in two demonstration projects, two studies and a series of workshops in northern Quebec.

The Eastmain Band received funding to assist them in monitoring their energy-efficient stoves and carry out information transfer. RCDP provided $46,465 to the band for these activities. EMR continued to provide indirect assistance to the Kuujjuaq Inuit community as a result of a wind turbine demonstration project which the department is funding jointly with Hydro-Quebec. The project is in its final stages of information transfer (including a video of the project in Inuktitut) and EMR provided $36,226 to Hydro-Quebec in the last fiscal year.

Energy, Mines and Resources Canada undertook a study with the Cree Regional Authority with a value of $78,000 to undertake a study of the relationship between energy and economic development in remote, native communities. The Kativik Regional Government received $6,800 to assist them in developing a proposal to be submitted to RCDP for review. Unfortunately, the various parties/agencies could not agree on the terms and conditions of the project itself, and it never proceeded.

Finally, the RCDP provided funding for an energy consultant to travel to numerous communities in northern Quebec to explain the energy conservation measures that are applicable in these communities. The value of this contract was $33,165.

Environment Canada

The mandate of Environment Canada is to coordinate the efforts of the federal government for the protection and conservation of the quality of the environment and to ensure the enhancement of Canada's natural and historical resources. In the James Bay area, it is responsible for the implementation of sections 22 and 23 of the JBNQA and section 14 of the NEQA, and is directly involved in the Hunting, Fishing and Trapping Regime established under section 24 of the JBNQA.

Specifically, it has participated in the James Bay Advisory Committee on the Environment, the Kativik Environmental Advisory Committee, as well as the various environmental impact evaluation and review committees and the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee. To this end, it has contributed $80,250 to help administer the various committees.

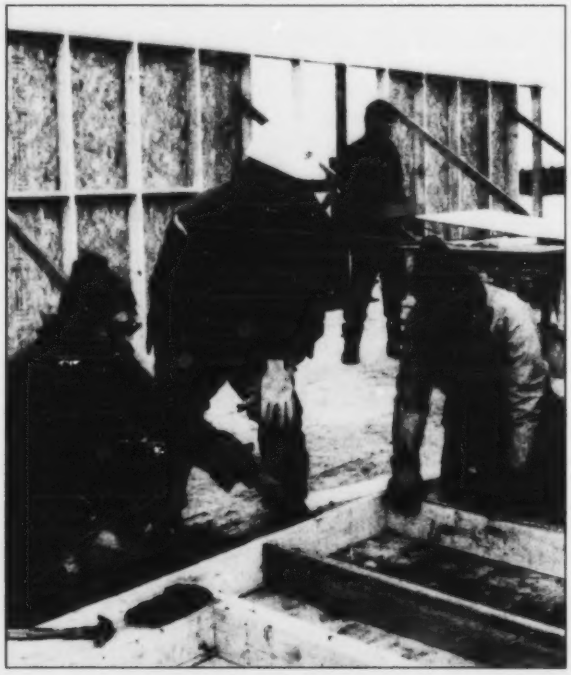

Construction for new housing in Kawachikamach is underway: Fall 1988.

Canada Mortgage and Housing Corporation

During calendar year 1988, CMHC, in cooperation with the Société d'habitation du Québec, contributed approximately $6.5 million for the Inuit housing program in northern Quebec. CMHC provided a direct subsidiary to the Naskapi of $588,000 and to the Cree of $6,791,000.

Health and Welfare Canada

Health and Welfare Canada spent $1,170,182 on health services for the beneficiaries in fiscal year 1987-88. Of this, Medical Services Branch spent $178,125 for the provision of non-insured health benefits to JBNQA beneficiaries who lived outside the area covered by the agreement.

In addition, the National Native Alcohol and Drug Abuse Program of Medical Services Branch funded a number of alcohol and drug abuse prevention projects, totalling $975,997. These projects included approximately $28,875 for the Naskapi Band. The Cree Regional Board of Health and Social Services received $486,133, the Nunalituqait Ikajuqatigiitut, $365,845 and the Kativik School Board, $95,144. Under the Health Careers Program of Medical Services Branch, Iliqvik Corporation received $16,060.

Regional Industrial Expansion

Funds from the Native Economic Development Program (NEDP) were expended during fiscal year 1987-88 on a number of approved projects referred to in last year's annual report, including a $3 million contribution for the acquisition and upgrading of petroleum distribution installations for the *Fédération des coopératives du Nouveau Québec*, $178,000 for the Makivik Corporation to establish an economic development institution in Kuujjuaq and $113,400 for the construction of a garage and the purchase of tools and equipment for Tavunga Taxi in Kuujjuaq. In addition, $28,803 was expended for the establishment of M&M General Store in the community of Eastmain.

The Waskaganish Development Corporation project to establish a shopping centre in Waskaganish did not expend any of the approved NEDP funding of $1,150,000 during fiscal year 1987-88. Likewise the project to expand the Wemindji Cree Fur Rangers Ltd. did not expend any of the NEDP funding of $350,000 approved in February 1988.

Federal funding of $87,000 was expended on tourism-related projects in the area covered by both agreements. Assistance was provided predominantly for U.S. targetted marketing activities related to camps, lodges, hunting and fishing clubs and outfitters, mostly in Chibougamau and Schefferville. Of this, $36,000 was provided to the Kativik Regional Development Council to assess the tourism product in the Kuujjuaq area and propose development approaches.

Since January 1, 1988 funding of $6,128,000 from Regional Industrial Expansion programs in the area covered by the two Agreements has received Ministerial approval. Twenty-five projects have been approved. The largest contribution, amounting to $3.59 million, has been approved through the NEDP for the capitalization and operating cost of the Kativik Investment Fund, established under the Makivik Corporation, in Kuujjuaq. NEDP assistance of $2,403,000 for nine other projects was authorized, including contributions of $850,000 to the Tawich Development Corporation for the construction of a shopping centre, $375,000 towards the establishment of a general store by the Naskapi band in Kawawachikamach, $300,000 towards the establishment of a general store in Waswanipi, and $138,000 towards the establishment of a retail and service cooperative in Umiujaq. Assistance has been authorized for a total of 15 tourism marketing projects related to hunting and fishing camps. Nine thousand dollars is available for each project.

Kuujjuaq Airport

Transport Canada

In fiscal year 1987-88, Transport Canada expended $5 million on airport construction. Construction of airports continued in 1988. On April 28, 1988, the airport in Inukjuak on Hudson Bay was officially inaugurated. Airport construction continued with good speed in the Hudson Strait communities of Quaqtaq, Salluit, and Kangiqsujjuaq, as well as in Kangirsuk in Ungava Bay. It is expected that these new facilities will be officially opened in the spring of 1989.

Construction also began in the autumn of 1988 on new airports for the communities of Tasiujaq and Kangiqsualujjuaq on the Ungava Bay, and tender calls are being readied for the airports at Akulivik and Aupaluk.

Secretary of State of Canada

During fiscal year 1987-88, over $3.091 million has been forwarded to the James Bay Agreements' beneficiaries through the Native Citizens' Directorate Programs of the Department of the Secretary of State. These Programs support a broad range of complementary activities such as the implementation of modern native communication systems, the development and maintenance of friendship centres, the retention of native languages and cultures, and the support of native representative organizations.

Under section 28.14 of the JBNQA, financial assistance was provided to the operations of friendship centres located in Val d'Or, Senneterre and Chibougamau. These friendship centres obtain other sources of program funding to provide housing, health, employment and social service referrals to native persons residing or working in non-native communities, or in transit.

Fisheries and Oceans

Fisheries and Oceans has responsibility for managing a vast range of programs connected with the aquatic environment and its halieutic resources. It is involved in the implementation of the Hunting, Fishing and Trapping Regime established under the JBNQA. The department is responsible for the research and management of marine mammals and marine and anadromous fish in the coastal water of northern Quebec and in the implementation of Sections 22 and 23 on the environment. Fisheries and Oceans also contributes to the development of northern fisheries with various programs designed to support local and regional initiatives.

Representatives of the department actively participate on the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee, the James Bay Advisory Committee and on the Kativik Environment Advisory Committee as well as on the various environmental impact and review committees and working groups.

In fiscal year 1987-88, the department has invested $22,000 on items relative to the implementation of section 24 of the JBNQA such as management of the beluga whales, and for sections 22 and 23. A total of $25,000 was also spent on fisheries development under the provisions of the Canada-Quebec supplementary agreement on fisheries. By March 1989, $430,000 will be spent under this agreement.

In 1988, a special multipartite committee co-chaired by Quebec and Canada comprised of federal and provincial officials, Inuit, Cree, Naskapi and Montagnais Indians worked on the development of the northern fishing industry. A Canadian strategy on conservation of northern marine life is being further elaborated with the participation of native groups.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois
La Convention du Nord-Est québécois
Cris - Inuit - Naskapis

Rapport annuel 1988

Canada

La Convention de la Baie James et du Nord québécois
La Convention du Nord-Est québécois
Cris-Inuit-Naskapis

Rapport annuel
1988

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Pierre H. Cadieux, c. p., député
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1988

QS-3471-000-BB-A1
Nº de catalogue R71-38/1988
ISBN 0-662-56477-4
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada

L'honorable Pierre H. Cadieux

Avant-propos du Ministre

Le dépôt à la Chambre des communes du rapport annuel de 1988 sur la mise en oeuvre de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)* et de la *Convention du Nord-Est québécois (CNEQ)* montre que le gouvernement du Canada est déterminé à respecter les dispositions de l'article 10 de la *Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois*. Ce rapport rend compte des réalisations de l'année dernière. En 1986, le gouvernement a approuvé des négociations entre les parties à la CBJNQ et à la CNEQ en vue de la mise en oeuvre intégrale des Conventions. Les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les négociations prennent fin comme prévu d'ici le 31 mars 1989 et à ce qu'elles produisent des résultats menant à un règlement juste et raisonnable des questions qui préoccupent les parties autochtones signataires des Conventions.

L'année 1988 a manifestement été un point tournant. De nombreuses questions clés ont été réglées. Les parties se sont entendues sur le différend qui entourait depuis dix ans la question de la responsabilité fédérale pour la réinstallation des familles inuit de Port-Burwell sur la terre ferme, au Québec. Les négociations ont aussi rendu possible un règlement de l'important litige qui opposait le Canada aux Cris quant aux subventions d'exploitation et d'entretien des villages cris.

Grâce à ces réalisations et à bien d'autres, nous pouvons avoir confiance que les problèmes qui restent à résoudre le seront très bientôt, dès que les négociations prendront fin.

À la veille de la fin des négociations, toutes les parties aux Conventions peuvent vraiment être fières de leurs réalisations. En effet, les discussions elles-mêmes marquent un grand pas en avant, car elles ont été un modèle de collaboration constructive entre les autorités autochtones, provinciales et fédérales.

L'honorable Pierre H. Cadieux, c. p., député

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

1. Dynamique des négociations **7**
Historique 7
Négociations actuelles 7
L'avenir 8

2. Sommaire des dépenses **9**

3. Dépenses des ministères fédéraux **10**
Affaires indiennes et du Nord canadien 10
Subventions d'immobilisations et d'exploitation *10*
Éducation *10*
Développement économique *10*
Subventions de mise en oeuvre accordées à la Société Makivik *11*
Accord de transfert conclu avec le Québec *11*
Électricité *11*
Enregistrement des terres *11*
Appartenance aux bandes *11*
Emploi et Immigration Canada 11
Énergie, Mines et Ressources Canada 12
Environnement Canada 12
Société canadienne d'hypothèques et de logement 12
Santé et Bien-être social Canada 13
Expansion industrielle régionale 13
Transports Canada 13
Secrétariat d'État du Canada 14
Pêches et Océans Canada 14

1. Dynamique des négociations

L'équipe de négociation fédérale rencontre les représentants des Naskapis à l'automne 1988.

Historique

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) et la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ) sont les deux premières ententes modernes sur le règlement des revendications territoriales des Autochtones et, à ce titre, elles ont deux principaux objectifs : une amélioration sensible des conditions de vie des Cris, des Inuit et des Naskapis du Québec, ainsi que la mise en place des moyens nécessaires pour que les bénéficiaires des Conventions puissent assumer le contrôle de leur vie. Depuis la signature de la CBJNQ, en 1975, les bénéficiaires ont reçu des subventions de 228 millions de dollars sous forme d'indemnités et des garanties de services dans les domaines du logement, de l'éducation, du développement social et économique et de la santé, totalisant ensemble plus de 1 milliard de dollars, pour les aider à atteindre ces buts. Grâce aux Conventions, les Autochtones sont parvenus à l'autosuffisance. Aujourd'hui, 90 p.100 des dispositions des Conventions sont en oeuvre, et bien peu de problèmes restent à régler.

Négociations actuelles

Il n'est pas étonnant que le premier règlement de revendications territoriales de l'époque moderne ait nécessité certains ajustements. Pour assurer une mise en oeuvre intégrale, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a pris, en 1986, des mesures au nom du gouvernement du Canada afin de lancer des négociations de mise en oeuvre avec le gouvernement du Québec, l'Hydro-Québec et tous les bénéficiaires des Conventions. Un négociateur fédéral, M. Andrew Croll, a été nommé pour représenter le Canada au cours des discussions. Le Conseil des ministres a pris des dispositions pour assurer les services de médiation nécessaires, le cas échéant.

Les progrès réalisés en 1988 ont été substantiels.

- En mars, les Cris sont venus rejoindre les Inuit et l'Hydro-Québec à la table de négociation, suivis en mai par les Naskapis.
- Les négociations avec les Inuit ont abouti au règlement hors cour, pour une somme de 2,5 millions de dollars, de la poursuite de 55 millions de dollars que ceux-ci avaient intentée depuis longtemps au sujet de la réinstallation des anciens habitants de Port-Burwell. Les Inuit de Port-Burwell alléguaient que le Canada ne s'était pas acquitté de ses responsabilités au cours de la réinstallation. Le Canada n'est pas de cet avis, mais il a accepté de verser 2,5 millions de dollars, jugeant que c'était un moyen économique et humain de régler le litige.
- À l'automne de 1988, le Canada a entrepris des pourparlers avec les Oujé-Bougoumous, le Grand conseil des Cris du Québec, le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec

sur la fondation d'un village pour les Cris Oujé-Bougoumous. Les Oujé-Bougoumous sont des Cris qu'on considérait en 1975 comme des membres de la bande de Mistassini, mais qui demandaient à être reconnus comme une bande distincte. Le gouvernement fédéral a offert une somme de 10 millions de dollars pour la construction du nouveau village, et il a promis de reconnaître les Oujé-Bougoumous comme bande une fois que tous les détails du financement auront été réglés.

- Les négociations ont aussi porté sur un désaccord quant au financement permanent de l'exploitation et de l'entretien des villages cris et naskapis. Le tout a été réglé à l'été de 1988, par le versement d'un paiement forfaitaire de 6 millions de dollars, comme première condition de règlement. Le Canada s'est engagé en outre à fournir aux Cris des subventions annuelles de base de 16 millions de dollars (le montant correspondant étant de 1 million de dollars pour les Naskapis), avec des augmentations ultérieures fondées sur l'augmentation des coûts ou de la population.

Il convient par ailleurs de noter d'autres événements qui ont eu lieu en 1988.

- En mars, le juge Réjean Paul, de la Cour supérieure du Québec, a accepté de faire provisoirement office de médiateur dans les négociations avec les Cris.
- En mai, M. Harold Ashenmil, associé principal du cabinet Phillips, Kotler et Friedman, de Montréal, a accepté d'être le médiateur dans les pourparlers avec les Naskapis.
- En octobre, le gouvernement du Québec, l'autre important signataire de la Convention, s'est officiellement joint au processus de négociation en nommant deux négociateurs spéciaux, MM. Georges Beauchemin, chef de cabinet du sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et Pierre Coulombe, négociateur spécial au Secrétariat aux affaires autochtones.
- M. Tony Price, président du Musée du Fort, a continué de faire office de médiateur dans les négociations avec les Inuit.
- Pour aider les parties autochtones dans la préparation de leurs négociations, le Canada a mis à leur disposition des sommes allant jusqu'à 500 000 $ pour les Inuit, 78 000 $ pour les Naskapis et 400 000 $ pour les Cris.

L'avenir

Il reste manifestement des problèmes à résoudre. La négociation d'un mécanisme efficace de règlement des différends est d'ailleurs une importante question à l'étude. Une fois que les parties se seront entendues là-dessus, le mécanisme sera l'un des éléments cruciaux d'une saine administration des Conventions.

Les progrès réalisés jusqu'à présent ont été importants. Il ne reste plus de questions fondamentales à discuter, et le gouvernement du Canada a confiance que le processus de mise en oeuvre pourra être clairement défini d'ici le 31 mars 1989.

2. Sommaire des dépenses

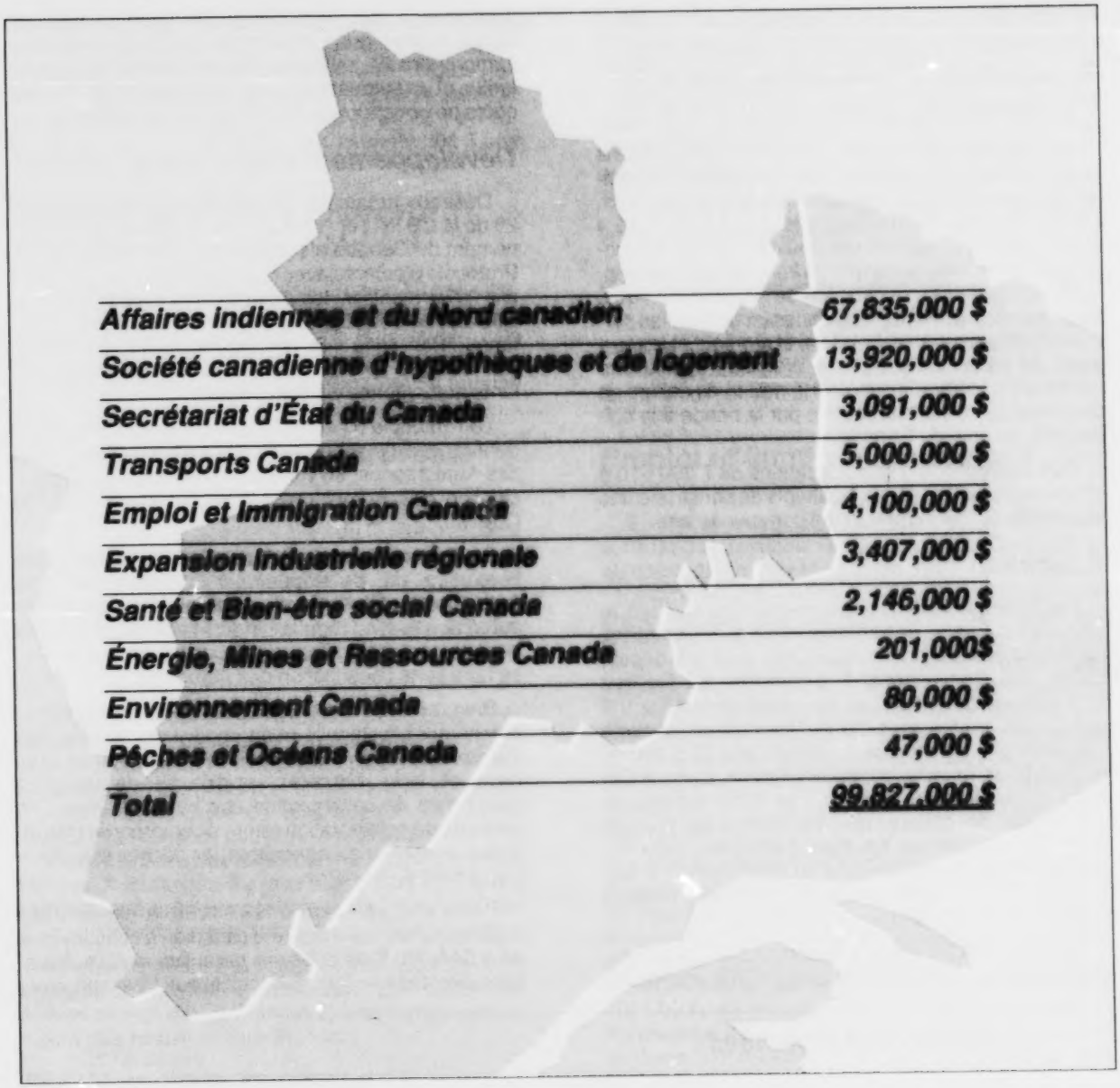

Affaires indiennes et du Nord canadien	*67,835,000 $*
Société canadienne d'hypothèques et de logement	*13,920,000 $*
Secrétariat d'État du Canada	*3,091,000 $*
Transports Canada	*5,000,000 $*
Emploi et Immigration Canada	*4,100,000 $*
Expansion industrielle régionale	*3,407,000 $*
Santé et Bien-être social Canada	*2,146,000 $*
Énergie, Mines et Ressources Canada	*201,000$*
Environnement Canada	*80,000 $*
Pêches et Océans Canada	*47,000 $*
Total	*99,827,000 $*

3. Dépenses des ministères fédéraux

Affaires indiennes et du Nord canadien

Subventions d'immobilisations et d'exploitation

Au cours de l'année financière 1987-1988, les Cris et les Naskapis ont reçu plus de 21,5 millions de dollars en subventions d'exploitation et d'immobilisations. De cette somme, un montant total de 14 130 472 $ a été consacré au maintien des gouvernements autochtones locaux, ce qui comprend les services administratifs et législatifs, les services de sécurité publique, de police et de protection contre les incendies, les services de développement culturel et récréatif et les services de santé. La bande de Wemindji a reçu une contribution extraordinaire de 1,1 million de dollars en paiement de l'électricité fournie par la bande à la collectivité, au nom du Canada.

Des subventions d'immobilisations de 7 390 610 $ ont permis aux Cris et aux Naskapis de construire des logements et une infrastructure communautaire.

Éducation

Par l'intermédiaire du gouvernement du Québec, le Canada a consacré une somme totale de 31,8 millions de dollars aux services d'éducation pour les bénéficiaires des Conventions. Il a transféré au Québec 23,2 millions de dollars, ce qui représente 75 p.100 des crédits budgétaires de la Commission scolaire crie, ainsi que 7,3 millions de dollars, soit 25 p.100 du budget de la Commission scolaire Kativik. Enfin, le Canada a transféré au Québec une autre somme de 1,3 million de dollars, qui représente sa part de 75 p.100 du coût des services d'éducation pour les Naskapis. Ces fonds ont servi à l'éducation de 2 923 Cris, de 2 093 Inuit et de 124 Naskapis, aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

En mai 1988, les travaux de construction de la nouvelle école de la collectivité crie de Waswanipi ont commencé. Cette école moderne accueillera 280 élèves qui pourront terminer leurs études primaires et secondaires dans leur village. Le coût estimatif de l'école s'élève à 5,1 millions de dollars; le complexe comprendra 21 salles de classe, des salles polyvalentes et un gymnase. Le Canada paiera 75 p.100 des coûts de construction de 3,8 millions de dollars.

Développement économique

Désireux notamment d'appliquer les articles 28 et 29 de la CBJNQ et l'article 18 de la CNEQ, le gouvernement du Canada a signé le 30 septembre 1987 un Protocole d'entente avec le gouvernement du Québec afin d'harmoniser les programmes fédéraux et provinciaux de développement économique des Autochtones. Par suite de la signature du Protocole, des comités consultatifs comportant des représentants autochtones ont été formés.

Le Protocole d'entente assure une approche coordonnée des deux gouvernements, avec consultation des Autochtones, en vue de l'amélioration de la participation des Autochtones à la vie économique du Québec.

Le Protocole d'entente reconnaît le principe que l'évolution du développement économique des Autochtones doit se faire au rythme des collectivités autochtones et en réponse à leurs besoins, et que tout changement apporté aux politiques en vigueur ne peut se faire sans consultation des Autochtones.

Bien entendu, on s'efforce d'améliorer la collaboration interministérielle et intergouvernementale déjà établie, d'analyser les lacunes des programmes existants et leurs barrières, et d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration et d'harmonisation. Les secteurs de collaboration retenus comprennent les affaires, la foresterie, l'agriculture, les pêches et le développement du tourisme.

Pour l'année financière 1987-1988, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a consenti plus de 4 344 000 $ en prêts, en garanties et en subventions directes aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis, pour

Ventilation des dépenses :

Développement d'entreprises commerciales	*567 600 $*
Garanties de prêts et prêts directs	*2 205 600 $*
Projets de développement des ressources naturelles	*308 800 $*
Association des trappeurs cris	*92 000 $*
Administration régionale crie/ Programme des arts autochtones	*50 000 $*
Société Iliqvik/Programmes de formation des adultes	*637 589 $*
Création d'emplois pour les Inuit	*42 000 $*
Conseil régional de développement Kativik	*85 000 $*
Ressources humaines des collectivités indiennes	*356 280 $*

des projets de développement économique. C'est plus de deux fois sa contribution de l'année financière précédente.

Le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes du Ministère octroie des subventions aux collectivités pour leur permettre de développer leurs ressources humaines, d'établir leurs priorités économiques, de faire de la planification de carrières, de l'orientation et de la formation, et de créer des emplois. Le Programme a versé 290 000 $ aux Cris et 66 280 $ aux Naskapis.

Subventions de mise en oeuvre accordées à la Société Makivik

Afin d'aider la Société Makivik à payer sa participation aux organismes établis pour mettre en oeuvre les dispositions de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* ainsi que les coûts de l'ensemble des activités de mise en oeuvre, le Ministère lui a versé 246 750 $.

Accord de transfert conclu avec le Québec

Depuis 1981, le gouvernement du Québec assume la responsabilité de la prestation des programmes aux collectivités inuit dans les domaines du logement et des services municipaux. En conséquence, le Canada a versé 8 millions de dollars au Québec à cette fin.

Électricité

Le Ministère continue d'exploiter des génératrices diesel dans les villages de Waskaganish et d'Eastmain. Il a consacré en 1987-1988 plus de 1,8 million de dollars à la fourniture d'énergie, dont 79 400 $ à la réparation de la digue de Waskaganish, et environ 165 200 $ à l'achat de nouveaux transformateurs et au raccordement des nouveaux bâtiments dans les deux villages. À Eastmain, il a fallu consacrer 252 200 $ à l'agrandissement de la centrale et à la mise en place d'une génératrice supplémentaire de 800 kilowatts.

Le prolongement des lignes de transport d'électricité jusqu'à Eastmain a commencé. La ligne devrait être en service d'ici janvier 1990; à ce moment-là, on n'aura plus besoin des génératrices.

Enregistrement des terres

Les articles 4, 5, 6 et 7 de la CBJNQ et l'article 5 de la CNEQ divisent l'ensemble du territoire entre diverses compétences en répartissant les terres en trois catégories.

Les terres de catégorie I sont à l'usage et au bénéfice exclusifs des Autochtones. Elles comprennent les localités autochtones et constituent environ 1,5 p.100 du territoire. Les terres cries et naskapies de catégorie I sont subdivisées en terres de catégorie IA et IA-N et IB et IB-N, respectivement. La *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, une loi fédérale, s'applique aux terres de catégorie IA et IA-N. Les terres de catégorie IB et IB-N sont gérées par des sociétés cries et naskapies créées par des lois provinciales.

Conformément à la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé un bureau d'enregistrement des terres chargé d'enregistrer les droits et les titres sur les terres de catégorie IA et sur les bâtiments qui y sont situés.

La mise en oeuvre de ce régime foncier nécessite l'établissement de bureaux d'enregistrements locaux. À cette fin, le Ministère a donc versé 97 880 $ aux Cris et aux Naskapis en 1987-1988.

Toutes les terres inuit de catégorie I relèvent du gouvernement du Québec.

Appartenance aux bandes

Les bandes cries et naskapies administrent leurs listes de membres. Pour les aider à le faire, le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie du Ministère leur a fourni 46 000 $.

Emploi et Immigration Canada

Emploi et Immigration Canada a dépensé 4,1 millions de dollars dans la région de la Baie James au cours de l'année budgétaire 1987-1988. Pendant l'exercice, les programmes de Planification de l'emploi ont contribué plus de 3,3 millions de dollars aux projets de création d'emplois ainsi qu'aux mesures propres à maximiser les possibilités d'emploi des Autochtones de la région. Une contribution massive de 1,6 million de dollars environ a été consacrée à la poursuite des programmes de création d'emplois déjà lancés ainsi qu'à l'établissement de nouveaux projets, tandis que le reste (1,7 million de dollars) a servi à financer des cours de formation professionnelle de divers types.

Les subventions qu'EIC a octroyées à des projets de nature générale ont totalisé 646 352 $, ce qui a rendu possible la création d'un bon nombre d'emplois temporaires pour les habitants du Nord. Les contributions aux programmes existants du Programme de croissance locale de l'emploi (CLE) se sont élevées à 700 000 $, en plus des 246 000 $ pour les projets du Programme d'aide à l'innovation. Par contre, les subventions individuelles à l'emploi n'ont totalisé que 25 894 $; ce régime semble perdre de son intérêt.

Le montant des achats directs de services de formation s'est élevé à 929 936 $, tandis que celui des achats de cours de formation spéciaux a totalisé 470 488 $; ces derniers sont donc de plus en plus en demande. Le Programme d'intégration professionnelle a consacré 238 115 $ à la formation de jeunes dans divers métiers. Par exemple, un projet de l'Hydro-Québec a formé 9 électriciens cris. Le Programme de pénurie de la main-d'oeuvre spécialisée a consacré 15 000 $ à la formation d'Inuit comme techniciens en archéologie. Ce niveau relativement bas d'aide au titre du Programme de pénurie de la main-d'oeuvre spécialisée est imputable au fait qu'il était difficile de déterminer dès le départ les occupations qui seront en

demande à moyen terme. EIC fait actuellement des recherches poussées pour trouver dans quel secteur la pénurie sera la plus criante. Quand on le saura, on augmentera les subventions en conséquence.

Outre les subventions des programmes de Planification de l'emploi, EIC a mis une gamme impressionnante de services d'emploi à la disposition des Autochtones par le truchement des Centres d'emploi du Canada (CEC) ordinaires de la région. Le coût total de ces services s'est élevé à 780 000 $. Au nord du 49e parallèle, les CEC peuvent aussi faire appel au programme Extension d'EIC pour offrir des services d'emploi dans les petites localités isolées. La contribution d'EIC à ce service a totalisé 133 556 $. Les responsables négocient actuellement un élargissement des services actuels d'Extension avec les Inuit. Il s'agit d'affecter un conseiller à temps partiel d'Extension dans chacune des localités intéressées, ce qui améliorera encore la qualité des services d'emploi et d'assurance-chômage pour les Autochtones du Nord.

Les contributions au titre de l'article 38 de la *Loi sur l'assurance-chômage* se sont élevées à 81 360 $ en 1988, et les projets d'été Défi 88 ont obtenu des subventions de 107 572 $.

Énergie, Mines et Ressources Canada

Pendant l'année financière 1987-1988, le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées (PDCE) d'Énergie, Mines et Ressources Canada a participé à deux projets de démonstration, à deux études et à une série d'ateliers dans le Nord du Québec.

La bande d'Eastmain a reçu des subventions qui devaient l'aider à évaluer l'efficacité de ses poêles à haut rendement énergétique et à assurer le transfert d'information voulu; à cette fin, le PDCE a fourni 46 465 $ à la bande. EMRC continue d'offrir une aide indirecte à la collectivité inuit de Kuujjuaq pour le projet de démonstration d'une turbine éolienne qu'il finance conjointement avec l'Hydro-Québec. Le transfert d'information du projet est presque terminé (y compris un vidéo du projet en inuktitut). L'Hydro-Québec a reçu 36 226 $ d'EMRC au cours de la dernière année financière dans le cadre de ce projet.

Le Ministère a entrepris conjointement avec l'Administration régionale crie une étude de 78 000 $ pour évaluer la relation entre la mise en valeur énergétique et le développement économique dans les collectivités autochtones éloignées. Le Gouvernement régional Kativik a donc reçu une somme de 6 800 $ qui doit l'aider à mettre au point une proposition qu'il soumettra au PDCE pour examen. Malheureusement, les parties et les organismes intéressés n'ont pas pu s'entendre sur les conditions d'exécution du projet lui-même, qui a dû être abandonné.

Enfin, le PDCE a subventionné un conseiller en énergie qui s'est rendu dans de nombreuses localités du Nord du Québec pour expliquer les mesures pertinentes de conservation de l'énergie. Ce marché était d'une valeur de 33 165 $.

Environnement Canada

Environnement Canada a pour mandat de coordonner les efforts du gouvernement fédéral en vue de la protection et de la conservation de la qualité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles et historiques du Canada. Dans la région de la Baie James, il est responsable de la mise en oeuvre des articles 22 et 23 de la CBJNQ et de l'article 14 de la CNEQ, en plus de participer directement au régime de chasse, de pêche et de piégeage créé en vertu de l'article 24 de la CBJNQ.

Plus précisément, le Ministère a participé au Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James, ainsi qu'au Comité consultatif de l'environnement Kativik, de même qu'aux divers comités d'évaluation des conséquences environnementales ainsi qu'au Comité de coordination de la chasse, de la pêche et du piégeage. À ce titre, il a consacré une somme de 80 250 $ à l'aide à l'administration de ces comités.

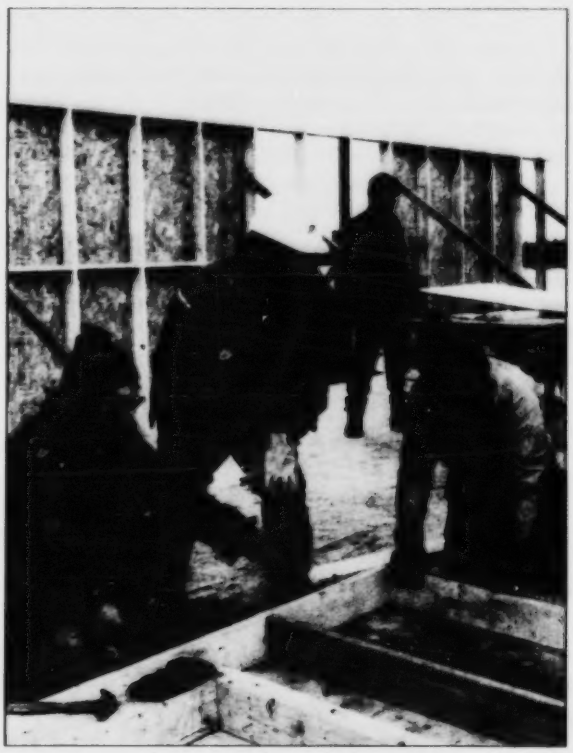

La construction de nouveaux logements à Kawachikamach était en cours à l'automne 1988.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Pendant l'année civile 1988, la SCHL a contribué environ 6 541 000 $ au Programme de logement des Inuit dans le Nord québécois, conformément à son entente avec la Société d'habitation du Québec. En ou-

tente avec la Société d'habitation du Québec. En outre, elle a octroyé une subvention directe au logement de 588 000 $ aux Naskapis et de 6 791 000 $ aux Cris.

Santé et Bien-être social Canada

Pour l'année financière 1987-1988, Santé et Bien-être social Canada a consacré 1 170 182 $ aux services de santé des bénéficiaires. De cette somme, la Direction générale des services médicaux a dépensé 178 125 $ en prestations d'assurance-maladie pour des soins non assurés à des bénéficiaires de la CBJNQ habitant à l'extérieur de la région visée par la Convention.

En outre, le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, qui relève de la Direction générale des services médicaux, a subventionné un certain nombre de projets de prévention de ce type. Le total des subventions s'élève à 975 997 $, dont 28 875 $ pour la bande naskapie. Le Conseil régional cri pour les services de santé et les services sociaux a reçu de SBSC une somme de 486 133 $; la subvention versée à la Nunalituqait Ikajuqatigiitut s'est élevée à 365 845 $ et celle de la Commission scolaire Kativik à 95 144 $. Enfin, le Programme des carrières dans le domaine de la santé, de la Direction générale des services médicaux, a versé 16 060 $ à la Société Iliqvik.

Expansion industrielle régionale

Le Programme de développement économique des Autochtones (PDEA) a octroyé en 1987-1988 des subventions à plusieurs projets approuvés dont il avait été question dans le rapport annuel de l'an dernier, notamment 3 millions de dollars afin d'acquérir et de rénover des installations de distribution de mazout pour la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, 178 000 $ à la Société Makivik pour la création d'une institution de développement économique à Kuujjuaq, et 113 400 $ pour la construction d'un garage et l'achat d'outils et d'équipement à la Société Tavunga Taxi, aussi de Kuujjuaq. De plus, le Programme a consacré 28 803 $ à l'établissement d'un magasin général M&M à Eastmain.

La Waskaganish Development Corporation n'a pas encore commencé à dépenser la somme de 1,15 million de dollars que le PDEA lui a allouée pour la construction d'un centre commercial à Waskaganish. Les responsables du projet d'expansion de la Wemindji Cree Fur Rangers Ltd. n'ont pas commencé non plus à dépenser leur subvention de 350 000 $ du PDEA, approuvée en février 1988.

Le gouvernement fédéral a consacré des subventions de 87 000 $ à des projets touristiques dans la région visée par les deux Conventions. L'aide a servi essentiellement à financer des activités de commercialisation à l'intention des touristes américains pour l'aménagement de camps et de pavillons, ainsi que de clubs de chasse et de pêche et de pourvoiries, surtout à Chibougamau et à Schefferville. Une partie des subventions (36 000 $) a été versée au Conseil de développement régional Kativik, pour l'aider à évaluer les produits touristiques de la région de Kuujjuaq et à proposer des moyens de les développer.

Depuis le 1er janvier 1988, le Ministère a approuvé des subventions de 6 128 000 $ au titre des programmes d'Expansion industrielle régionale dans la région visée par les deux Conventions. Vingt-cinq projets ont été approuvés. La plus importante contribution, 3,59 millions de dollars, a été approuvée par l'intermédiaire du PDEA pour les coûts d'exploitation et d'immobilisations du Fonds d'investissement Kativik, créé par la Société Makivik, à Kuujjuaq. Le Ministère a autorisé l'octroi d'une aide du PDEA totalisant 2 403 000 $ pour neuf autres projets, y compris 850 000 $ à la Tawich Development Corporation pour la construction d'un centre commercial; 375 000 $ à la bande naskapie de Kawawachikamach pour l'établissement d'un magasin général; 300 000 $ pour l'établissement d'un autre magasin général à Waswanipi; 138 000 $ pour la création d'une coopérative de vente

L'aéroport de Kuujjuaq.

au détail et de services à Umiujaq. Enfin, le Ministère a autorisé l'octroi de subventions (9 000 $ par projet) à 15 projets de commercialisation du tourisme, portant sur des camps de chasse et de pêche.

Transports Canada

Au cours de l'année financière 1987-1988, Transports Canada a consacré 5 millions de dollars à la construction d'aéroports. Les travaux se sont poursuivis en 1988. Le 28 avril 1988, l'aéroport d'Inukjuak, au nord de la baie d'Hudson, a été officiellement inauguré. La construction aéroportuaire s'est poursuivie rapidement dans les localités de Quaqtaq, Salluit et Kangiqsujjuaq, de la région du détroit d'Hudson, ainsi qu'à Kangirsuk, localité de la baie d'Ungava. Les nou-

velles installations devraient être officiellement ouvertes au printemps de 1989.

À l'automne 1988, le Ministère a entrepris la construction de nouveaux aéroports pour les villages de Tasiujaq et de Kangiqsualujjuaq, au bord de la baie d'Ungava, et il prépare actuellement les appels d'offres pour les aéroports d'Akulivik et d'Aupaluk.

Secrétariat d'État du Canada

Au cours de l'année financière 1987-1988, plus de 3,091 millions de dollars ont été distribués aux bénéficiaires des Conventions par l'entremise des programmes de la Direction des citoyens autochtones du Secrétariat d'État. Ces programmes viennent à l'appui d'une vaste gamme d'activités complémentaires telles que la mise en place de réseaux de communication autochtones, la création et le maintien de centres d'accueil, la sauvegarde des langues et des cultures autochtones, et le soutien des organisations qui repésentent les Autochtones.

En vertu de l'article 28.14 de la CBJNQ, le Secrétariat d'État a fourni une aide financière au fonctionnement des centres d'accueil situés à Val d'Or, à Senneterre et à Chibougamau. Ces centres ont obtenu d'autres sources de financement pour fournir des services de logement et de santé ainsi que des services de ressources dans les domaines de l'emploi et de l'aide sociale à des Autochtones résidant ou travaillant dans les collectivités non autochtones, ou se trouvant de passage.

Pêches et Océans Canada

Pêches et Océans Canada est responsable de la gestion d'un vaste éventail de programmes liés à l'environnement aquatique et à ses ressources halieutiques. Le Ministère participe à la mise en oeuvre du régime de chasse, de pêche et de piégeage créé en application de la CBJNQ. Il est chargé de la recherche et de la gestion des mammifères marins et des poissons marins et anadromes dans les eaux côtières du Nord québécois; il est aussi responsable de la mise en oeuvre des articles 22 et 23 de la Convention, sur l'environnement. Pêches et Océans Canada contribue aussi au développement des pêches dans le Nord grâce à divers programmes conçus de façon à appuyer les initiatives locales et régionales.

Des représentants du Ministère participent activement aux travaux du Comité de coordination de la chasse, de la pêche et du piégeage, à ceux du Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James et à ceux du Comité consultatif de l'environnement Kativik, de même qu'aux délibérations des divers comités d'évaluation des conséquences environnementales et autres groupes de travail dans ce secteur.

Au cours de l'année financière 1987-1988, le Ministère a consacré 22 000 $ à des questions liées à la mise en oeuvre de l'article 24 de la CBJNQ, comme la gestion des bélougas, ainsi qu'à celle des articles 22 et 23. En outre, il a consacré en tout 25 000 $ au développement des pêches, aux termes de l'Entente auxiliaire de développement économique signée entre le Canada et le Québec. D'ici mars 1989, on dépensera 430 000 $ pour l'application de cette entente.

En 1988, un comité multipartite spécial coprésidé par le Québec et le Canada et réunissant des porte-parole du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, des Inuit, des Cris, des Naskapis et des Montagnais, s'est attaqué au développement de l'industrie de la pêche dans le Nord. Par ailleurs, la stratégie canadienne de conservation du milieu marin arctique se poursuit, avec la participation des groupes autochtones.